



Service de la sécurité
civile et militaire

Division administrative

En Crausaz 11
1124 Gollion

Le formulaire doit être adressé par courriel à :
recrutement.pci@vd.ch

ou par courrier à :
Service de la sécurité civile et militaire
Administration de l'obligation de servir
En Crausaz 11
1124 Gollion

Demande de libération anticipée de l'obligation de servir auprès de la PCi VD

Selon art. 37 de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) et art. 20 de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi)

Information sur la personne astreinte			
Numéro d'assuré	756.		
Nom		Prénom	

Organisation partenaire			
Nom de l'organisation		Adresse	
Téléphone			
Profession exercée		Début de l'activité	
Description de l'activité			

Demande de libération	
Astreint à la protection civile Je donne mon accord pour le traitement de cette demande de libération anticipée de l'obligation de servir.	Date et signature
Organisation partenaire Je certifie que les informations fournies sont exactes et sollicite la libération anticipée du collaborateur astreint.	Date, timbre et signature
Autorité cantonale Libération anticipée ☐ accordée ☐ rejetée	Date, timbre et signature

Obligation de notification art. 22 OPCi et art. 30 ROAPCi
L'organisation partenaire doit informer immédiatement l'autorité cantonale si les conditions de la dispense ne sont plus réunies, notamment en cas de changement de fonction du collaborateur (changement d'activité) ou de fin des rapports de travail (départ de l'organisation partenaire)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité à l'adresse mentionnée en en-tête, comme le prévoit l'art. 27 de la loi d'exécution de la législation fédérale du 11 septembre 1995 sur la protection civile (LVLPCi ; BLV 520.11). Le recours n'a pas d'effet suspensif et doit parvenir au département dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la décision attaquée. Il doit être motivé par écrit, signé et être accompagné de la décision attaquée



Service de la sécurité civile et militaire
Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
www.vd.ch/sscm – T +41 21 316 47 40 – recrutement.pci@vd.ch